Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Programme 2018

Grandes orientations stratégiques du Parc naturel

Les orientations stratégiques du parc en 2018 suivent les objectifs stratégiques et opérationnels décrits dans le plan de gestion établi en 2015 pour les dix prochaines années.

Les deux projets introduits dans le cadre du Programme Interreg V Grande Région « Valorisation artistique et touristique des milieux humides de la Grande Région » et « AGRETA – Ardenne, Grande Région, Eco-Tourisme et Attractivité » ayant démarré au 1er janvier 2017 vont se poursuivre et permettre d'amplifier l'axe « tourisme durable », axe qui a été peu abordé jusqu'à présent sur le territoire du Parc naturel.

Les parcs naturels peuvent être qualifiés de « laboratoire » où des méthodes innovantes sont mises en œuvre. Cela sera le cas pour un projet mené sur l'ensemble des Parcs naturels wallons. Ce projet intitulé « Natur'accessible » va permettre de développer le potentiel touristique des sites Natura 2000 à travers l'aménagement sur chaque parc naturel d'un circuit de découverte thématique accessible à des personnes à besoins spécifiques afin de répondre à une demande d'accessibilité de tous à la nature. Ce projet sera coordonné par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie et le partenariat pourra compter sur l'encadrement technique d'Access-I, notamment pour l'écriture du cahier de critères nécessaires à l'accessibilité des sites naturels.

Les parcs naturels contribuent à des programmes de recherche et initient des actions expérimentales menées en fonction des projets et de leurs problèmes rencontrés sur le terrain. De nouveaux processus de planification et de gestion de l'espace rural sont imaginés, testés et ensuite reproduits sur d'autres territoires. Le PNVA souhaite mettre en place avec la commune d'Attert et les agriculteurs une zone pilote « zéro pesticide ». Des partenariats pourraient se développer avec des universités afin de faire progresser les connaissances en termes de rendements agricoles et économiques dans une zone qui n'utilise plus de pesticide.

Le Parc naturel faisant de plus en plus appel aux ouvriers communaux pour la gestion, l'entretien ou la réparation des aménagements environnementaux ainsi que pour la préparation des locaux et du matériel nécessaire aux actions de sensibilisation, il a entrepris les démarches auprès du CPAS d'Attert pour la mise à disposition d'un ouvrier via un article 60. Une convention établie entre le CPAS et le Parc naturel permettra la mise à disposition d'un ouvrier pendant deux ans et ce, à partir du 8 janvier 2018. Au niveau matériel et véhicules, la personne sera intégrée dans l'équipe des ouvriers communaux. Le Parc naturel financera le matériel nécessaire aux aménagements environnementaux et à la formation de l'ouvrier. L'équipe du Parc naturel établira la liste des tâches à réaliser au cours de l'année et la transmettra à l'échevin des travaux de la commune d'Attert.

Suite à l'adoption du Décret wallon du 7 novembre 2007 organisant les Contrats de Rivière et de son arrêté d'application du 13 novembre 2008, les Contrats de Rivière sont regroupés par sous-bassin versant, ce qui a impliqué pour le Contrat de Rivière Attert de former le Contrat de Rivière Moselle avec le Contrat de Rivière de l'Our et celui de la Haute-Sûre qui sont respectivement gérés pour le versant wallon par le Parc naturel Hautes Fagnes Eifel et le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier. L'assemblée générale constitutive de cette asbl Contrat de Rivière Moselle a eu lieu le 9 mars 2016. La commune d'Attert et l'asbl Parc naturel en sont membres et ont été désignés administrateurs. Une convention de partenariat a été rédigée entre cette asbl et les trois Parcs naturels concernés afin que ces derniers assurent l'animation et la gestion des projets sur le terrain. Un plan d'actions pour les années 2017, 2018 et 2019 a été rédigé selon le canevas imposé par la Région wallonne et a été signé par l'ensemble des partenaires le 15 septembre 2017.

Le PNVA est partenaire du projet déposé par le PNHSFA dans le cadre du programme européen PwDR 2014-2020, relatif au développement d'outils touristiques en lien avec la forêt d'Anlier. Le PNHSFA est la structure porteuse du projet « massif » en partenariat avec les Maisons du Tourisme, SI et communes du réseau, le Département Nature et Forêts du SPW et le PNVA. Ce projet entamera sa deuxième année d'actions en 2018 et se concentrera sur la mise en réseau des opérateurs touristiques de la forêt d'Anlier et le développement de nouveaux produits touristiques innovants.

Le PNVA a obtenu la reconnaissance en tant qu'association environnementale dans la catégorie locale, et ce à partir du premier janvier 2016 et pour une durée de six ans. Un plan d'action triennal devait être introduit en 2016 à la Région wallonne afin d'obtenir des subsides à partir du 1er janvier 2017, mais tout a été reporté pour une période indéterminée. Le plan sera réalisé lorsque la Région wallonne le permettra.

Cela n'empêche pas le PNVA de mettre sur pied de multiples activités de sensibilisation pour petits et grands. Le stage Junior Rangers et les mercredis après-midi nature remportant un vif succès, ils seront reconduits. Les rendez-vous du Parc ont pris une bonne vitesse de croisière et se multiplieront en 2018. Petite nouveauté au programme, des formations en salle et sur terrain pour les habitants souhaitant mieux connaître la faune et la flore locales.

Le Parc entre dans la démarche de labellisation « Wallonie Destination Qualité », qui permet d'améliorer sa connaissance sur les attentes des différents publics, les différentes collaborations… ainsi que la gestion de la satisfaction, l'insatisfaction et les réclamations des clients. Cela par la mise en œuvre de différentes actions sur trois ans.

Principales collaborations (communales, intercommunales, régionales, internationales, associatives…)

Le Parc naturel n'est pas un territoire qui vit en vase clos. A travers ses projets, il établit un partenariat important tant avec les acteurs locaux que régionaux ou au-delà des frontières.

Au sein du territoire

L'équipe technique travaille en collaboration avec

- les élus, ouvriers et employés de la commune d'Attert
- Les écoles maternelles et primaires
- Les habitants
- les mouvements associatifs. Il fait souvent appel aux associations pour l'aider dans l'organisation d'événements. Il répond également à des propositions faites par ces associations
- L'asbl Au Pays de l'Attert qui assure le volet « énergie » sur le territoire du PNVA
- La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne qui a son siège social à Attert
- Les agents du DNF, pêche et Demna, du cantonnement d'Arlon
- Le comice agricole d'Arlon-Attert-Hachy qui couvre notamment le territoire d'Attert
- Le Syndicat d'initiative du Val d'Attert
- La CLDR
- Le Parc naturel informe régulièrement ces différents organismes des appels à projets susceptibles de les intéresser lancés par la Région wallonne, la Province de Luxembourg ou des organismes comme la Fondation Roi Baudouin.

En dehors du territoire, sur le versant wallon

- Administrateur de la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie et participation active aux groupes de travail
- Administrateur de l'asbl Contrat de Rivière Moselle
- Membre de la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon et collaboration avec la FTLB
- Membre du réseau Idée
- Partenaire du réseau Diversifruits

- Partenaire du projet de gestion touristique du massif forestier de la forêt d'Anlier
- Participation aux réunions des CR de la Province de Luxembourg afin de définir une politique commune et des actions groupées
- Participation aux réunions de la plate-forme paysagère qui rassemble les acteurs wallons du paysage
- Collaboration avec le Miroir des Festivals, le département du développement durable et le service technique de la Province de Luxembourg
- Collaboration avec le Life-Herbages
- Collaboration avec l'ULg Campus d'Arlon

En dehors du territoire, à l'échelle transfrontalière

- Le PNVA est situé le long de la frontière luxembourgeoise. Depuis 1996, Attert entretient une collaboration étroite avec 4 communes luxembourgeoises. Grâce à cette dynamique, des activités entre les habitants des deux pays sont organisées par le biais du sport, de la culture ou des échanges entre les écoles…
- Collaboration avec l'association luxembourgeoise de protection de la nature, « Hëllef fir d'Natur » pour la gestion du marais de Grendel
- Partenaire du Contrat de Rivière Attert transfrontalier géré par la Maison de l'Eau à Redange
- Participation au groupe de travail créé entre communes et agriculteurs belges et luxembourgeois
- Collaboration avec les Parcs naturels de la Grande Région et plus particulièrement avec le Parc naturel Régional de Lorraine, le Parc naturel Régional des Vosges du Nord, le Parc naturel de la Sûre et le Parc naturel de l'Our
- Les deux projets Interreg V Grande Région permettent de collaborer avec de nouveaux partenaires

Afin de pouvoir répondre aux demandes, il est important que l'équipe technique puisse se former tant au niveau administratif (cahier des charges, TVA…) qu'au niveau technique (divers types d'animations…). Elle participe aux formations ou séances d'information proposées par la FPNW, la CCILB et autres organismes de formation.

1. Restaurer et préserver la biodiversité

1.1. Connaître le territoire

La connaissance du territoire est une donnée fondamentale pour bien le préserver. Découvrir ou suivre les données floristiques et faunistiques sur tout le territoire permet de voir là où la nature a besoin d'un coup de pouce pour être maintenue et développée.

Nos projets :

- Poursuivre les inventaires faunistiques et floristiques sur tout le territoire
  - ✓ Batraciens : inventaire des mares sous réserve d'autorisation de la Wallonie en raison du *Batrachochytrium salamandrivorans*
  - ✓ Odonates : inventaire des espèces vivant à proximité des mares en même temps que l'inventaire des batraciens (sous réserve)
  - ✓ Cincle plongeur : contrôle annuel des nichoirs
  - ✓ Chauves-souris et Chouettes effraies : inventaire annuel dans le cadre de « Combles et clochers »
  - ✓ Participation aux éventuelles demandes de recensement : Pic cendré, nidification Milan noir et Milan royal, Hirondelle de rivage…
- Mise à jour de la base de données du système d'information géographique SIG
- Créer un réseau d'observateurs de la faune et de la flore sur le territoire en proposant des petites formations en salle puis sur le terrain

1.2. Restaurer, maintenir et développer des conditions favorables aux espèces animales et végétales et à leur habitat pour un réseau écologique efficient

Le réseau écologique est composé de zones noyaux protégées ou non reliées par des zones tampons et des zones corridors telles que des petits biotopes et des éléments naturels de structure linéaire dans le paysage (haies, fossés, lisières forestières, sentiers, mares, petits ruisseaux, etc.). Ces habitats sont de plus en plus fragmentés et dégradés ce qui nuit à l'efficience du réseau et le rend plus vulnérable par exemple aux espèces invasives ou aux modifications de l'environnement. La préservation et l'extension du réseau écologique lui permettent de remplir son rôle de service écosystémique (préservation de l'eau potable, diminution de l'érosion, ressource pour les pollinisateurs…).

Nos projets :

- Définir les espèces menacées et mettre en œuvre les actions en faveur de la préservation de leur habitat
  - ✓ Eteindre l'éclairage des églises pour les chauves-souris
- Gestion des invasives (faune et flore)
  - ✓ En particulier la Berce du Caucase et la Balsamine de l'Himalaya
  - ✓ Tester des méthodes de gestion sur les renouées asiatiques
- Maintenir et développer les éléments du réseau écologique et de la nature ordinaire
  - ✓ Maintenir et développer le maillage de haies par des distributions d'arbustes, des

aides à la plantation, des inventaires, par l'application du règlement communal sur l'arrachage des haies…

✓ Poursuite de l'opération « Vergers en forme » : atelier de greffage, mise à jour de l'inventaire, identification des variétés…

✓ Plantation d'un verger à proximité du lotissement de Nothomb

✓ Projet Diversifruits coordonné par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie qui rassemble les acteurs de toute la filière du redéploiement des vergers de variétés anciennes en Wallonie et de tous les amateurs œuvrant à la préservation de la diversité fruitière en général. Le Parc naturel fait partie du réseau et transmet à son niveau les actions proposées

✓ Préserver les bords de routes comme zone refuge pour les espèces : suivi du fauchage tardif…

✓ Aménager des zones de lisières forestières étagées et diversifiées en fonction de la demande du DNF

✓ Apporter un soutien logistique et de conseils lors des projets de verdurisation dans les écoles via les projets « Ose le vert, recrée ta cour » ou d'autres projets indépendants

✓ Etude de verdurisation de certains cimetières

✓ Augmenter le réseau de mares pour la colonisation des espèces (Triton crêté…) : curage de deux mares existantes et creusement d'une nouvelle mare et étudier la possibilité de réintroduire dans les mares des espèces menacées

- Gérer et préserver les milieux caractéristiques de la vallée (mégaphorbiaies, carrières, aulnaies, prairies humides…)

✓ Cimetières nature dans les cimetières de Tattert et Tontelange qui, vu leur situation sur terrain sableux, possédaient une grande population d'abeilles solitaires ainsi qu'une flore et une faune caractéristiques de ces milieux rares. L'action consiste en une remise à nu d'une bande de sable ainsi que la plantation d'espèces nourricières. Des affichettes seront également placées dans ces cimetières afin d'expliquer le projet aux visiteurs. Une visite guidée des lieux pourrait également être organisée.

- Mettre en place des conditions favorables aux pollinisateurs

- Récolter localement des graines d'espèces intéressantes en collaboration avec le comptoir forestier wallon

1.3. Contribuer à la préservation des sites les plus remarquables

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) représentent le cœur de la structure écologique principale : ils abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation.

Certains sites sont classés en réserves naturelles. Il y en a 7 sur le territoire dont deux sont toujours en cours d'agrément. Il s'agit de la RN du Marais de Grendel et le Site de la Carrière de Tattert.

Nos projets :

- Faire le point sur le statut des réserves naturelles classées

- Etudier la possibilité de créer de nouvelles réserves naturelles ou SGIB (Carrière de

Nobressart, prairies humides…)

- Gérer les réserves naturelles existantes en collaboration avec les gestionnaires

  ✓ Réserve naturelle du marais de Grendel : poursuite des travaux de restauration avec des chantiers de bénévoles, fauche annuelle, rédaction du rapport annuel de gestion, suivi de diverses recherches scientifiques au sein de la réserve

  ✓ Carrière de Tattert : suivi des actions du Life Herbages « Actions prioritaires pour les pelouses et prairies en Lorraine et Ardenne méridionale »

- Répondre à l'appel d'offre qui sera lancé par le Life intégré pour la mise en œuvre du plan de gestion d'un site Natura 2000 retenu dans le bassin de l'Attert

2. Protection des ressources en eau

Un des challenges des années qui viennent est l'amélioration de la qualité physico-chimique de nos rivières par la construction de stations d'épuration sur le territoire du Parc. Après la première station d'épuration installée en 2016 à Thiaumont, les fondations de la seconde sortent de terre à Attert. Ces 7 installations au total prévues par l'AIVE devraient permettre d'épurer les eaux sales des maisons reliées aux collecteurs avant de la rejeter dans les cours d'eau. Mais la protection des ressources en eau fait aussi partie des rôles du Parc tant pour les cours d'eau que pour les captages.

2.1. Préserver les milieux naturels inféodés à l'eau

La vallée de l'Attert est riche en milieux aquatiques. De nombreuses sources donnent naissance à bon nombre de cours d'eau qui rejoignent en grande majorité le sous-bassin de la Moselle dont, ici, l'Attert est la principale rivière. La présence d'une zone argileuse surmontée d'une couche de sable a permis la création de plusieurs zones humides dont certaines sont classées en réserves naturelles. Il est donc important de veiller à la préservation de ces milieux naturels inféodés à l'eau.

Nos projets

- Aménager les berges pour permettre la nidification d'espèces telles que l'Hirondelle de rivage et le Martin-pêcheur
- Suivre le « Plan inondation »
- Favoriser la libre circulation des poissons en levant les obstacles sur leur parcours, en fonction de l'agenda du Service Technique Provincial

  ✓ Rétablir la libre circulation au niveau de la prise d'eau du canal de Luxeroth

  ✓ Réaménagement de la passe à poissons inefficace de Schadeck en créant un nouveau palier et une fosse d'appel (goffe) ou l'enrochement du seuil

2.2. Préserver la qualité de l'eau potable

Les habitants de la vallée de l'Attert bénéficient d'une eau de très bonne qualité, riche en calcium du côté de la Lorraine, riche en fer du côté ardennais. La commune d'Attert a conservé la gestion et la distribution de l'eau potable. Cette eau déjà très propre à sa source ne nécessite qu'un traitement par UV. Pourtant, certaines analyses ont montré un taux de nitrate approchant de la limite autorisée à un des points de captage. Il est essentiel de tout mettre en œuvre pour retrouver et conserver la qualité de notre eau potable.

Nos projets

- Suivre l'étude de l'ULG recherchant l'origine des nitrates et d'autres composés nocifs retrouvés dans l'eau

- Promouvoir des pratiques et des aménagements respectueux des ressources en eau

3. Sensibiliser

Que serait la préservation de l'environnement si elle n'impliquait pas le public ? Pour protéger, il faut connaître. Aussi, il est nécessaire d'informer le grand public, de l'inviter à participer ou à s'engager dans des actions de sauvegarde de notre biodiversité.

Nos projets

- Impliquer le grand public

  - ✓ En l'invitant à favoriser et à développer la biodiversité dans son environnement proche

  - ✓ En l'incitant à préserver les milieux aquatiques et plus particulièrement les nappes phréatiques

  - ✓ En proposant des visites guidées de sites et des balades Nature

  - ✓ En participant aux journées à thèmes (Journée Wallonne de l'Eau, Opération grand nettoyage de printemps, Nuit de la Chauve-souris, Aube des oiseaux, Semaine sans pesticides, 11e Rencontre entre acteurs de la rivière…)

  - ✓ En organisant régulièrement des conférences sur de multiples sujets

  - ✓ En publiant des articles sur les problèmes de gestion des eaux : économie de l'eau potable, déchets en bordure de cours d'eau…

  - ✓ En distribuant avec le permis de construire une brochure sur la gestion des eaux pluviales

- Sensibiliser les enfants

  - ✓ Animations dans les écoles qui en font la demande. De nombreux thèmes sont disponibles : « Détectives de l'eau », « Circuit de l'eau potable », « La rivière », « Les habitats de la mare », « Fabrication de produits ménagers biodégradables », la forêt…

- Impliquer la commune

  - ✓ En coordonnant les programmes communaux de préservation de l'environnement (Combles et Clochers, Plan Maya, Bords de route, PCDN, Grand nettoyage de printemps, W9…)

1. Gérer le paysage

1.1. Améliorer la prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire

Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. Ils permettent d'orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets de territoire au regard des traits caractéristiques des paysages considérés et des valeurs qui leurs sont attribuées.

Nos projets :

- Mise en route de la charte paysagère : accompagnement du bureau d'étude qui sera choisi pour l'établissement d'une charte paysagère. Cela concerne l'analyse contextuelle, les recommandations, ainsi que la participation au comité de pilotage et la présentation à la population

  Un comité de pilotage sera mis sur pied afin de suivre l'élaboration de la Charte paysagère et sa mise en œuvre

  Différents temps de consultation et de validation par la population seront prévus lors de l'élaboration de la Charte paysagère (lors de l'élaboration de l'analyse contextuelle et de la sélection des recommandations)

- Accompagner les demandes de permis par des remises d'avis

- Relayer les outils régionaux auprès des autorités communales et vice-versa

2. Préserver l'espace rural et le cadre de vie

2.1. Valoriser les patrimoines

La vallée de l'Attert est dotée d'un petit patrimoine populaire où calvaires, chapelles, monuments funéraires, lavoirs, arbres remarquables… sont les témoins des activités de la région. La connaissance du patrimoine est un préalable à sa préservation et son appropriation.

- Participation au groupe de travail « monuments funéraires » qui pourrait se mettre en place prochainement avec des représentants du conseil communal et de la commission de gestion

- Restauration du petit patrimoine lié à l'eau

3. Promouvoir les paysages

3.1. Sensibiliser les différents acteurs du territoire

- Organiser des balades paysagères : une sensibilisation au paysage sera proposée par l'organisation d'une balade à thème lors du week-end des Paysages en collaboration avec le SI d'Attert

1. Contribuer au développement d'une agriculture durable

Jadis, le territoire du Parc était essentiellement voué à l'agriculture. Cette activité façonne bien sûr les paysages. Les petites exploitations familiales diminuent peu à peu notamment en raison, des charges financières de plus en plus importantes et de la pression immobilière due à la proximité avec le Grand-duché de Luxembourg. Si la nouvelle PAC permettra de mieux soutenir les petites exploitations, le Parc a aussi un rôle à jouer.

Nos projets

- Etudier la faisabilité de mise sur pied d'une banque foncière
- Promouvoir une agriculture préservant les ressources naturelles notamment en préservant la qualité des sols et en limitant leur érosion tout en veillant à économiser et protéger nos ressources en eau
- Privilégier une agriculture transfrontalière harmonieuse en concertation avec le Grand-duché

  ✓ En veillant à une bonne gestion des effluents d'élevage et du charroi
- Sensibiliser le monde agricole sur les enjeux environnementaux

  ✓ Mettre en place un programme « zéro-phyto » en collaboration avec la commune d'Attert et les agriculteurs belges et grand-ducaux
- Informer le grand public sur le travail des agriculteurs par la publication de divers articles

2. Soutenir les initiatives locales, inventer de nouveaux modes d'activité en milieu rural et agir pour la création d'emplois

2.1. Accompagner les initiatives économiques partageant les valeurs « parc naturel »

Le tissu économique de la vallée de l'Attert est constitué de petites et moyennes entreprises artisanales, commerciales et de services qui doivent être soutenues ou développées.

Nos projets :

- Soutenir et encadrer des idées innovantes et l'émergence de nouveaux types d'activités sur le territoire : en collaboration avec l'asbl Au Pays de l'Attert, étude de faisabilité de création d'une coopérative fromagère
- Faire connaitre les jeunes entrepreneurs du territoire : présentation de leur activité dans le Courrier du Parc

2.2. Valoriser les filières, produits et savoir-faire locaux

Les productions locales ne sont pas nombreuses sur le territoire. Il n'est donc pas facile de proposer une gamme variée. Une réflexion a été menée au niveau de tous les parcs naturels de Wallonie pour proposer une marque unique et commune « Parc naturel » permettant de promouvoir les productions locales et de valoriser les circuits courts alimentaires sur le territoire des Parcs naturels de Wallonie. Mais actuellement cette réflexion est à l'arrêt pour diverses raisons.

Nos projets :

- Favoriser les circuits courts et la consommation locale lors d'évènements

3. Développer et soutenir une offre culturelle audacieuse et ouverte et valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

3.1. Soutenir l'initiative des acteurs culturels et associatifs sur le territoire et les mettre en réseau

Le territoire se caractérise par une vie culturelle active, animée par des associations et leurs bénévoles. Les infrastructures accueillant ces évènements sont en général les salles de village et les églises. Les artistes sont également nombreux et les cours artistiques se multiplient : peintures, poterie, dessin…

Nos projets

- Soutenir les créations culturelles et artistiques sur des thématiques spécifiques au territoire :
  - ✓ Mise sur pied d'une pièce de théâtre par l'atelier théâtral du GAL de Lottert sur le thème des zones humides avec plusieurs représentations sur le territoire mais également dans un autre parc naturel de la Grande Région
- Renforcer la mise en réseau de ces acteurs associatifs et accompagner de nouvelles initiatives :
  - ✓ 8e tournoi de tennis de table et 20e tournoi de football pour les clubs belges et luxembourgeois de la vallée de l'Attert
  - ✓ Coordination des balades au clair de lune proposées par les Syndicats d'Initiative du Val d'Attert, de Préizerdaul, de Ell et par l'asbl d'Millen

3.2. Inviter la culture sur le territoire

L'objectif est d'accroître et de diversifier la vie culturelle, aux côtés des acteurs culturels locaux et de la rendre accessible à divers publics. Le Parc naturel est également un territoire ouvert aux autres cultures.

Nos projets :

- Mettre sur pied des animations et manifestations valorisant le patrimoine, l'histoire et les savoir-faire locaux :
  - ✓ Journée de mise en valeur de zones humides comme les lavoirs et l'étang de Nobressart, conférences…
- Accueillir des évènements multiculturels
  - ✓ Organiser la 21e édition du festival Musique dans la Vallée
- Investir de nouveaux sites :
  - ✓ Mise en valeur de l'étang de Nobressart par l'intégration de spectacles et artisans lors de la fête du parc

3.3. Valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

La vallée de l'Attert est riche d'une histoire et d'un patrimoine qui ont marqué son territoire. Son développement a été considérablement influencé par ses différentes appartenances, tantôt à la Hollande, tantôt à la France, tantôt au

Grand-duché du Luxembourg… On remarque la présence du francique mosellan (luxembourgeois) du Pays d'Arlon ou « Arelerland ». Son usage courant se perd toujours un peu plus avec le temps qui passe mais il est important de mettre en valeur cette identité culturelle forte.

Nos projets :

- Organiser la 6e rencontre des conseils communaux de la Vallée de l'Attert qui se fera au printemps 2018, ce qui permettra aux nouveaux conseillers des quatre communes grand-ducales partenaires de prendre connaissance des projets menés sur le territoire
- Mettre sur pied une conférence sur la toponymie
- Collaborer à la création de panneaux expliquant le nom des rues dans le village de Heinstert, projet coordonné par le comité d'histoire « Heinstede son histoire » qui a obtenu un soutien financier de la Fondation Roi Baudouin dans le cadre de l'opération « Vis mon village ! »

4. Valoriser le territoire en développant un tourisme durable et diffus et promouvoir une image « Parc naturel »

La Vallée de l'Attert n'est pas un territoire de tourisme de masse. Elle reste une zone rurale authentique pour des séjours à la recherche de la nature, du grand calme, de la ruralité, de l'histoire, des promenades et des rencontres dans le monde des campagnes.

4.1. Accompagner les hébergements touristiques dans leur démarche environnementale et en faire des relais d'informations « Parc naturel »

Peu présents lors de la création du Parc naturel, les hébergements touristiques se sont développés ces dernières années. Il est donc important de sensibiliser les propriétaires à l'esprit « Parc naturel » et qu'ils deviennent des ambassadeurs du Parc en proposant un accueil de qualité et en connaissant bien le territoire et ses richesses patrimoniales.

Nos projets :

- Accompagner les hébergements afin de diminuer leur empreinte écologique en leur proposant un plan d'actions
- Etablir un code de « bonnes pratiques du touriste dans un Parc naturel »
- Mettre à disposition des hébergements une malle d'observation, un carnet pédagogique, un listing des guides nature et des producteurs locaux
- Faire de ces hébergements un relais d'informations mettant en évidence les richesses locales comme les sites naturels, les produits locaux, les évènements culturels
- Faire de ces hébergements des relais d'informations des activités du Parc

4.2. Promouvoir les modes de déplacement doux pour la découverte du territoire

Le territoire est déjà bien équipé en circuits pédestres balisés. Par contre, les circuits vélo sont peu nombreux et il n'existe pas de circuits

équestres. Or la demande existe.

Nos projets :

- Effectuer un entretien régulier des sentiers et chemins sur le territoire et de leur balisage en collaboration avec les parrains des circuits via le Syndicat d'initiative

- Développer avec les acteurs touristiques de nouveaux itinéraires pour tout type de vélo et pour cavaliers

- Coordonner et promouvoir l'ensemble des itinéraires de promenade par le renouvellement des panneaux de départ des promenades dans les villages du territoire

- Réaliser un balisage cohérent sur tout le Parc naturel

- Informer le Conseil Communal ou toute autre assemblée de toutes les actions effectuées dans le cadre des déplacements doux (balades balisées, circuits vélo, cavaliers, VTT…)

- Création d'un circuit « Natur'Accessible » dans un site Natura 2000. Ce projet initié par la Fédération des Parcs naturels prévoit le développement et l'aménagement, d'un circuit accessible aux personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite dans les 10 Parcs naturels de Wallonie. Le projet repose sur une approche différenciée des promenades en fonction de la déficience ciblée (cécité, paraplégie, difficultés de motricité, déficience mentale…). Les 10 Parcs Naturels bénéficieront chacun d'un subside afin d'opérationnaliser leur circuit et pourront compter sur l'encadrement d'Access-i. La Fédération des Parcs Naturels de Wallonie assurera la coordination et la promotion du projet.

4.3. Assurer la promotion du territoire du Parc en tant que destination touristique verte

Nos projets :

- Informer le public par la mise en place d'une politique d'édition et de diffusion de l'information

  Dans le cadre du massif forestier de la Grande Forêt d'Anlier :

  ✓ Diffusion des dépliants de balades pédestres et cyclo réalisés dans le cadre du massif forestier de la Forêt d'Anlier

  ✓ Développement d'une application mobile pour le téléchargement des circuits permettant des choix multi-critères et proposant le téléchargement de parcours à la carte

  ✓ Participation à la réalisation et la diffusion d'un film touristique de la Grande Forêt d'Anlier

- Elaborer et installer des outils de sensibilisation au patrimoine naturel, paysager ou culturel : circuit natur'accessible, sentier d'interprétation, panneau dans le cimetière de Tattert et Tontelange, au Burgknapp…

1. Mieux faire comprendre le territoire

Le territoire du Parc recèle de nombreuses possibilités de découverte tant environnementale que patrimoniale. Il est important de les faire découvrir à la population par le biais de diverses activités mais aussi de mettre à sa disposition les outils pour mieux les appréhender. Ainsi mieux informés, mieux formés, les habitants se sentiront plus impliqués dans la sauvegarde de notre environnement.

Nos projets :

- Poursuivre l'offre d'animations pédagogiques de découverte du territoire
  - ✓ Pour les enfants et les jeunes, en organisant des animations scolaires, des animations « Nature » les mercredis après-midi et le stage Junior Rangers
  - ✓ Pour le grand public, lors de balades à thèmes, de formations, de conférences et en partenariat avec des manifestations plus importantes (Semaine sans pesticides, Journées wallonnes de l'eau, Nuit européenne de la chauve-souris, Aube des oiseaux…)
  - ✓ Poursuite des « Rendez-vous du Parc naturel », tous les derniers jeudis du mois, en proposant des conférences, films, ateliers, spectacles….

    Déjà programmé pour 2018 :

    o Conférence de Vinciane Schockert sur « Les mammifères de nos régions »

    o Conférence de Thierry Goffette sur « L'abeille au fil des saisons »

    o Conférence sur la toponymie
  - ✓ Dans le cadre de l'action « Printemps sans pesticides » une programmation plus importante sera mise sur pied afin de sensibiliser la population au zéro pesticide, avec par exemple les animations suivantes : projection du film « La mort est dans le pré », démonstration de désherbage alternatif, atelier de fabrication de produits ménagers…
- Développer des outils de sensibilisation et les porter à la connaissance des différents publics
- Gérer et animer la scénographie de la Maison du Parc avec l'accueil de groupes
- Encourager et soutenir les initiatives locales en adéquation avec l'esprit Parc
- Faire connaître l'existence du Centre de documentation (bibliothèque) et du Centre de prêt de matériel
- Accueillir et répondre aux demandes de stages, d'information ou de recherches scientifiques

2. Amplifier la communication

La promotion et la diffusion des informations au sujet des actions du Parc sont primordiales car elles permettent de sensibiliser et de mobiliser les différents publics. Les interventions dans ce domaine concernent des actions destinées aux habitants, élus et acteurs du territoire mais également aux visiteurs d'un ou plusieurs jours.

Nos projets :

- Informer les différents publics (habitants, élus, instances publiques, partenaires…) sur les actions du Parc par
  - ✓ L'édition du Courrier du Parc distribué en toutes-boîtes sur le territoire du Parc et envoyé aux personnes qui le souhaitent

en dehors du territoire

- ✓ La mise à jour du site internet
- ✓ L'actualisation de la page Facebook
- ✓ L'adaptation de l'offre aux nouvelles technologies par la création de capsules vidéo pour faire découvrir les richesses du parc

- Organiser des événements de promotion du Parc
  - ✓ Fête du Parc fin juin 2018 à Nobressart, combinée au week-end festif autour d'une zone humide dans le cadre du projet itinérance aquatique

3. Inciter aux démarches globales de développement durable

Il est dorénavant acquis que nous sommes pleinement responsables de la dégradation de notre environnement. A ce titre, le Parc naturel doit proposer divers gestes simples, responsables et efficaces pour, qu'au quotidien, ils contribuent au développement durable, seule solution censée pour les générations à venir.

Nos projets :

- Promouvoir les gestes éco responsables lors des évènements, dans les lieux d'accueil et les hébergements touristiques mais aussi et surtout chez les particuliers

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Voie de la Liberté, 107
B-6717 Attert

Tél. : 063/22 78 55
parcnaturel@attert.be
www.pnva.be

Avec le soutien de :

Parc naturel DE LA VALLÉE DE L'ATTERT

Commune d'Attert

Avec le soutien de la Wallonie

Wallonie environnement SPW

Wallonie territoire SPW

Interreg Grande Région | Großregion Itinérance aquatique

Interreg Grande Région | Großregion AGRETA

Wallonie tourisme CGT